



RÈGLEMENT DU SEMI-MARATHON DE SAINT-HUBERT 14 SEPTEMBRE 2025

Article 1 - Organisation

Le semi-marathon de Saint-Hubert est organisé le 14 septembre 2025 par Orane Goosse en collaboration avec la Commune et le Centre sportif de Saint-Hubert.

L'événement comprend trois parcours :

- **21 km** : Le parcours démarre sur la place de l'Abbaye de Saint-Hubert et traverse les différents villages de la commune tels que Lorczy, Arville, Hatrival, Vesqueville et se termine au même endroit.
- **10 km** : (accessible aux marcheurs qui peuvent démarrer à tout moment sans inscription) Le parcours démarre sur la place de l'Abbaye, il fait le tour de la Forêt du Roi Albert, et se termine au même endroit.
- **1500 m** : (réservé aux enfants à partir de 10 ans, avec la possibilité pour les parents d'accompagner leur(s) enfant(s)) Le parcours démarre sur la place de l'Abbaye et va vers la piscine en passant près du rond-point du cerf puis continue le long du cimetière et se termine au même endroit.

Des ravitaillements seront disposés le long des parcours de 21km et de 10km pour les coureurs. Un ravitaillement sera également prévu à l'arrivée pour les coureurs.

Article 2 - Inscriptions et Remboursement

- Les inscriptions des courses de 21km et 10km se font en ligne via Ultra timing ou sur place (avec majoration du prix).
- Les inscriptions de la course enfants se font sur place le jour J à partir de 9h00. Gratuit.
- Aucune inscription nécessaire pour la marche de 10km. Gratuit.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale pour participer.

Article 3 - Prix de l'inscription

Les tarifs d'inscription varient selon la date d'inscription. Une majoration est appliquée à partir des dates suivantes :

Course	Inscription avant le 31 mai 2025	Inscription jusqu'au 13 septembre 2025	Le jour J
21km	12€	15€	18€
10km	7€	9€	11€

L'inscription de la course enfants se fait le jour J.

La course enfants et la marche de 10km sont gratuites.

Article 4 - Horaires et Départ

- **21 km** : Départ à 10h00
- **10 km** : Départ à 11h00 (les marcheurs peuvent partir à n'importe quel moment)
- **1 500 m** : Départ à 9h30

Article 5 - Chronométrage et Classement

- Le chronométrage sera effectué par Ultra Timing (course de 21km et 10km).
- Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et doit être visible pendant toute la course de 21km et 10km.
- Un classement général et par catégorie sera publié après la course.

Article 6 - Sécurité et Assistance Médicale

- Un dispositif de secours sera mis en place sur le parcours.
- Tout participant en difficulté est invité à solliciter l'aide des secouristes.
- Les véhicules motorisés sont interdits sur le parcours, sauf pour l'organisation.

Article 7 - Photographies et Droit à l'Image

- Un photographe officiel couvrira l'événement.
- En cochant la case RGD lors de l'inscription, les participants acceptent d'être photographiés et que leur image puisse être utilisée à des fins de communication.

Article 8 - Respect de l'Environnement

- Les participants sont encouragés à adopter un comportement écoresponsable, et respecter l'environnement en pensant à jeter leurs emballages de gels/barres dans les poubelles mis à disposition sur les ravitaillements et à l'arrivée. Tous les gobelets utilisés lors de l'événement sont des gobelets réutilisables, des bacs ou sacs seront à disposition pour les déposer.

Article 9 - Remise des Prix

- Une remise des prix aura lieu à partir de 12h30.
- Des lots seront attribués aux trois premiers hommes et femmes de chaque course (10km et 21km).
- Une médaille sera attribuée à chaque coureur sur la distance de 21km.

Article 10 - Acceptation du Règlement

- L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire.

Fait à Saint-Hubert, le 25 février 2025.